

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
04/09/2024

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage :
25/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL - Sarah GROSCLAUDE - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Sylvain HEIDET	Gabrielle VENCK-MILLET
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Alexanne CANAL a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 46

**Demande de subvention
au Conseil
Départemental pour la
création, la
modernisation et la
sécurité des voies
communales :**
Rue du Commerce
Rue des Vergers

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux routiers de sécurité qui seront réalisés en 2025 sur deux voies communales :

⇒ **la rue du Commerce :**

1. Pose de 21 candélabres
2. Création d'un trottoir
3. Réfection des enrobés

⇒ **la rue des Vergers :**

1. Pose de 5 candélabres
2. Réfection de la rue en enduit bi-couche

LES OBLIGATIONS POUR CES TRAVAUX DE SÉCURITÉ :

A – RUE DU COMMERCE :

- Le revêtement actuel en enrobé de la rue du Commerce date de 1995 ; entretenue chaque année, cette voie est à présent en très mauvais état ;
- Cette rue très fréquentée nécessite également la création d'un trottoir, partant de l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'à la rue des écoles ;

B - Rue des Vergers :

- Pose de 5 candélabres
20.908,00 € HT
25.089,60 € TTC

- Réfection de la rue en enduit bi-couche
16.623,20 € HT
19.947,84 € TTC

**Total de ces travaux : 37.531,20 € HT
45.037,44 € TTC**

**Total global des travaux : 497.547,12 € HT
597.056,54 € TTC**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. souhaite pouvoir réaliser ces travaux sur les 2 rues susnommées (dont l'une est perpendiculaire à l'autre) au centre de la Commune ;
2. sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 50.000 € aux fins de pouvoir finaliser ces travaux de création, de modernisation et de SÉCURITÉ.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

